COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-102

Référence écriture délib : PC/IW/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération 56 Dont 6 procurations
Votes pour : 56
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 13 juin 2017

OBJET : Fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

SOUS-PREFECTURE
30 JUIN 2017
BAGNERES-de-BIGORRE -65-

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'**an deux mille dix-sept,** le **20 juin**, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à **la salle du Terminus à Arreau,** sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (50) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédérick, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants (4) : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FOURTINE Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François
M. LACAZE Noêl à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, **le Conseil Communautaire** peut délibérer.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aure Louron (Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2016) qui intègrent en compétence facultative le Service Public d'Assainissement Non Collectif sur l'ensemble du territoire de la CCAL,

Vu le transfert automatique de la compétence ANC du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure (SIAVHA) à la CCAL (courrier du SIAVHA en date du 1er février 2017),

Monsieur le Président propose, dans un souci de cohérence et d'homogénéité la mise en place du SPANC de la Communauté de Communes Aure Louron et présente à l'assemblée le règlement de service qui définit les relations entre le SPANC et l'usager et précise les droits et les obligations de chacun.

Monsieur le Président propose, en outre, que la fréquence des contrôles périodiques soit fixée tous les **8 ans** (4 ans si des nuisances sont constatées) et que les tarifs liés aux opérations de contrôles soient les suivants :

Assainissements existants

- Redevance pour le diagnostic et le contrôle périodique de bon fonctionnement des assainissements existants : **60€**

Assainissements neufs ou réhabilités

- Redevance pour le contrôle de conception et d'implantation des assainissements (instruction du dossier de déclaration) **40€**
- Redevance pour le contrôle de bonne exécution **40€**

Monsieur le Président précise que les pouvoirs de police spéciale sont exercés par le Maire et qu'à ce titre, il peut déclencher un contrôle de l'assainissement non collectif à tout moment.

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- De valider les tarifs SPANC tels que présentés par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

SOUS-PREFECTURE
30 JUIN 2017
BAGNERES-de-BIGORRE -65-